

**LA LETTRE HEBDOMADAIRE  
DE DEBORAH**

Publié par **פרחי שושנים**  
**PIRKHE CHOCHANIM**  
Une réalisation de  
Chema Yisrael Torah Network  
et Ozar Hatorah

basé sur les cours donnés par  
**RABBI DOVID  
OSTROFF chelita,**  
développés par le groupe  
du projet Shoulkhan Haroukh

Ces règles ont été montrées par Rabbi Ostroff au **Gaon HaRau Moche Sternbuch, chelita**

Traduction Bernard Brajzblat sous le contrôle du Rav A.Sénior de Créteil

**Chabbath Vayigach****5768**

15 Décembre 2007

Volume **VI** – Lettre **10****6 Tévet 5768**[www.deborah-guitel.com](http://www.deborah-guitel.com)

Hil'hoth Yom Tov

**Comment doit-on accomplir la mitsva de sim'ha (se réjouir) Yom Tov ?**

Comparé à *Chabbath*, *Yom Tov* a en effet une dimension supplémentaire appelée *sim'ha* (joie). Les prophètes nous enseignent de profiter de *Chabbath*, comme il est dit : וקראת לשבת ענג (ils appellent le *Chabbath* "délice"), ce qui s'accomplit par la consommation de nourriture raffinée et de bonnes boissons.<sup>1</sup> Le *Michna Beroura* cite des *Richonim* (Sages de la 1<sup>ère</sup> moitié du second millénaire) pour qui, le commandement de profiter du *Chabbath* est compris dans les termes מקרא קדש (Sainte convocation) de la phrase suivante : "מקרא קודש ביום השביעי שבת שבתון" (Sainte convocation, le 7<sup>ème</sup> jour, repos complet) et le *Sifri* explique qu'il convient de se réjouir le *Chabbath* avec de la nourriture et des boissons. La notion de *Oneg* (plaisir) s'applique également *Yom Tov* qui est aussi appelé מקרא קדש (Sainte convocation) dans la *Torah*.<sup>2</sup>

**Comment définir la sim'ha (joie)?**

Selon le *Rambam*,<sup>3</sup> chacun a le devoir d'être joyeux et heureux *Yom Tov*; soi-même, son épouse, ses enfants et toute sa maisonnée. Comment les rendre heureux ? En offrant des friandises aux enfants, des beaux vêtements ou des bijoux aux femmes, en fonction de ses moyens. Les hommes consomment de la viande et boivent du vin car cela est indispensable pour atteindre la *sim'ha*.

**Quelles sont les sources du Rambam ?**

Le *Rambam* cite le *passouk* (verset) ושמחת בהגך (Réjouis-toi lors de ta fête) comme référence biblique à la *sim'ha*. Bien que ce *passouk* se réfère explicitement au *Korban Chlamim* (sacrifice de paix) offert *Yom Tov*, le *Chalmé Sim'ha*, *Rambam* l'applique à tout ce qui peut réjouir une personne. De fait, au temps du *Beth-Hamikdash* (Temple de Jérusalem), le summum de la joie était atteint par la consommation du *Korban Chlamim*.

**Qu'en est-il de la sim'ha pour celui qui préfère le poisson à la viande ?**

Dans la *Guemara*,<sup>4</sup> *Rav Yosseph* note des différences entre les modes vestimentaires féminines; à *Bavel* (Babylone), les femmes préféraient les vêtements colorés alors qu'en Israël elles privilégiaient le lin. Il n'y a aucune règle prédéfinie. La majorité des gens apprécient un bon morceau de viande arrosé d'un vin de qualité, alors que d'autres se délectent d'un pavé de saumon. Chacun consommera ce qu'il veut, pourvu que cela lui apporte la *sim'ha*.

**Fête et vin semblent contraires au comportement juif, ne faut-il pas être plus sérieux ?**

Notons, d'abord, qu'il y a une grande différence entre boire pour la *sim'ha* et par légèreté. De plus, *Yom Tov*, la *hala'ha* nous a prévu un planning très serré, laissant peu de place à un comportement frivole. Le *Rambam* écrit (6:19) : "Même si boire et manger constituent une *mitsva asséb* (commandement positif), il convient de ne pas passer toute la journée à boire et à manger. Chacun doit se lever tôt pour aller à la *schul* (synagogue) pour lire la section de la *Torah* liée à *Yom Tov* et au *Beth Ha Midrach* (maison d'étude) pour y étudier, puis rentrer chez soi, pour la première collation. Il faut ensuite retourner à la *schul*, y étudier

jusqu'à midi puis enchaîner par la prière de *Min'ha* avant de rentrer chez soi prendre son repas jusqu'au soir" (ce planning est plus adapté aux horaires d'Israël).

Le temps se répartit ainsi entre passages à la *schul* ou à la maison d'étude, d'une part, et consommation des repas, d'autre part, ce qui permet d'inscrire *Yom Tov* dans la perspective voulue par la *Torah*.

### Avons-nous la mitsva de *sim'ha* à 'Hol hamoed ?

Le *Michna Beroura*,<sup>5</sup> se réfère au Rambam pour statuer que la *mitsva* de *sim'ha* s'applique également à 'Hol Hamoed, ce qui n'est pas le cas des mitsvoth de *kevod* (honorer) et *oneg* (savourer). Cependant, il cite plus loin<sup>6</sup> d'autres sources selon lesquelles *oneg* et *kevod* s'appliquent également à 'Hol Hamoed et qu'il convient donc de boire, de manger et de revêtir des vêtements différents de ceux de la semaine.

### Pourquoi cette différence ?

La *mitsva* de *sim'ha* est tirée du verset ושמחת בהגך (Réjouis-toi lors de ta fête) qui s'applique également à 'Hol Hamoed. *Oneg* et *kevod*, déduits de l'expression מקרא קדש (Sainte convocation) n'intéressent pas 'Hol Hamoed.

### Quelle est la différence entre *oneg* et *sim'ha* ?

Pour satisfaire à la *mitsva* de "*oneg*", il convient de prendre 2 repas accompagnés de pain, *Chabbath* et *Yom Tov*, un le soir et l'autre pendant la journée. Le Rambam y ajoute la consommation de vin au cours des repas ainsi que de viandes et de douceurs, selon les goûts de chacun. Tout ce qui apporte du plaisir est inclus dans le *oneg*.

A l'origine, la *sim'ha* était liée à la consommation du *korban* et pas d'autres viandes, comme expliqué plus haut et ce n'est que depuis que nous n'avons plus de *korbanoth* que nous avons besoin de trouver d'autres moyens de nous rendre *saméa'h* (joyeux).<sup>8</sup> A l'époque du *Beth Hamikdash* (Temple de Jérusalem), chacun était soumis à la *mitsva asséh* (commandement positif) de consommer le *Korban*. Il convient de consommer de la viande à chaque repas ou alors, pour ceux qui ne l'apprécient pas, de consommer un plat qui apporte la *sim'ha*. Rav Sternbuch *chlita* explique que la *sim'ha* est engendrée par des éléments spécifiques alors que le *oneg* est plus général. Par exemple, manger des amandes apporte du plaisir, mais pas nécessairement de la *sim'ha*, contrairement à un bon vin ou un morceau de viande bien tendre.

### Doit-on consommer du vin chaque jour de 'Hol hamoed ?

C'est mathématique. Dans la mesure où il convient d'avoir de la *sim'ha* à 'Hol Hamoed et que le vin en procure, il faut boire du vin chaque jour.<sup>9</sup> Les quantités n'en sont, par contre, pas clairement établies entre un *réviith*,<sup>10</sup> la plus grande partie d'un *réviith* ou toute autre quantité.<sup>11</sup> Il est possible de dire que l'essentiel est d'avoir de la *sim'ha*. Chacun ayant ses habitudes en la matière, prendra donc la quantité qui lui convient. Il apparaît clairement que celui qui n'apprécie pas le vin est quitte de cette obligation.

[1] Voir *Michna Beroura siman* 242-1

[2] *Siman* 529:1& *Michna Beroura* 4

[3] *Hil'hoth Yom Tov* 6-17:18

[4] *Pessa'him* 109a

[5] *Siman* 529:16

[6] *Siman* 530:1 & *Chaar Hatsioun* 4

[7] *Choul'han Arou'h Harav Siman* 529:5-7

[8] *Choul'han Arou'h Harav Siman* 529:7

[9] Voir les références citées dans *Chemirath Chabbath Kehil'hata* 66, note de bas de page 4

[10] 86 ml ou 150 ml

[11] *Chemirath Chabbath Kehil'hata* 66, note de bas de page 4

### Sujets de réflexion

Les *mela'hoth* (travaux) interdits à 'Hol Hamoed, le sont-ils *mideoraïtha* (de la *Torah*) ou *miderabanan* ?

Peut-on se raser pendant 'Hol Hamoed ?

Est-ce différent si l'on s'est rasé avant *Yom Tov* ?

Peut-on se couper les ongles ?

Réponses la semaine prochaine

### Un mot sur la paracha *Vayigach*

Le *passouk* (verset) (*Beréchith* Genèse 46:29) nous enseigne que *Yosseph* (Joseph) est tombé sur *Yaacov Avinou* (notre Patriarche Jacob) et pleura beaucoup. Rachi explique qu'il pleura de façon très démonstrative.

Au contraire, selon le *Ktav Sofer*, *Yaacov* pleura de joie, une première fois, au moment où il apprit que son fils bien-aimé *Yosseph* était encore en vie. Mais au moment de la rencontre, il n'était plus très sûr que le cœur de *Yosseph* était toujours attaché au service de *Hachem*. Cependant, après avoir discuté avec lui et s'être rendu compte qu'il était resté *Yosseph HaTsadik* (Joseph le Juste) il pleura à nouveau de joie.

### A la mémoire de Barou'h – Lezer ben Avraham BRAJZBLAT (8 Tévet 5698)

Vous pouvez recevoir et diffuser cette lettre en contactant:

Association Deborah-Guitel: 4, rue des Archives 94000 – CRETEIL 01.43.99.03.07.

E-mail: [deborah-guitel@club-internet.fr](mailto:deborah-guitel@club-internet.fr) Site: [www.deborah-guitel.com](http://www.deborah-guitel.com)

Vous pouvez **dédier** une de nos lettres à la **mémoire** ou à l'**attention** ou en l' d'un de vos proches

**Note:** Le but de ces publications est de clarifier les sujets traités et non pas de rendre des décisions halakhiques. Nous attirons l'attention de chacun sur les questions pratiques importantes que peuvent soulever ces sujets. On devra consulter une autorité compétente pour recevoir une décision appropriée.

**Important :** Ne pas transporter **Chabbath** et ne pas jeter, mais déposer dans une **Gueniza**